

PARIS, le 26 septembre 2011

SECTEUR OPTIONNEL : Le Ministre s'engage

L'U.ME.SPE./C.S.M.F., premier syndicat des médecins spécialistes libéraux, se félicite de l'engagement pris par Monsieur Xavier BERTRAND, Ministre du Travail et de la Santé, dans le cadre des Universités d'Été de la CSMF sur la mise en place du secteur optionnel.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. constate que les périmètres du secteur optionnel ont fait l'objet de multiples négociations et sont, désormais, inscrits dans la convention, publiée le dimanche 25 septembre avec mise en place, par avenant, avant le 30 septembre 2011.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. demande à l'UNOCAM de respecter ses engagements, la mise en place du secteur optionnel étant indépendante de la taxe décidée par le Gouvernement Fillon. Il s'agit d'une étape importante dans la contractualisation entre les syndicats médicaux, l'UNOCAM et l'UNCAM.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. rappelle que le secteur optionnel est la seule mesure concrète permettant de limiter le reste à charge et ne doute pas qu'un nombre conséquent de médecins spécialistes s'engageront dans cette démarche, y compris dans les zones où les dépassements d'honoraires sont les plus importants. C'est l'accessibilité aux plateaux techniques d'hospitalisation privée qui est, actuellement, en jeu face à la perte de parts de marché impliquée par le reste à charge.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. rappelle que le coût global des actes chirurgicaux, obstétricaux et anesthésiques sur les plateaux techniques des établissements de soins privés (coût clinique GHS + coût praticien CCAM + compléments d'honoraires) est souvent inférieur, pour l'Assurance Maladie, à ceux pratiqués dans l'hospitalisation publique et constitue, paradoxalement, un reste à charge plus important pour le patient.

U.ME.SPE.
Union Nationale des
Médecins Spécialistes
Confédérés

79, rue de Tocqueville
75017 PARIS

Tél. : 01 44 29 01 30

Fax : 01 40 54 00 66

umespe@club-internet.fr